SMAV
Donnons une autre vie
à nos déchets

COMITÉ SYNDICAL

Le 11 octobre 2023 à 18h00

Tilloy-lès-Mofflaines

Compte-rendu

SYNDICAT MIXTE ARTOIS VALORISATION
11 rue Volta 62217 Tilloy-lès-Mofflaines
Tél : 03 21 16 00 01
Courriel : contact@smav62.fr
Site : www.smav62.fr

Syndicat Mixte Artois Valorisation

Compte-rendu relatif à la réunion du comité syndical du 11 octobre 2023

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé : 41
Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 24 + 9 procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance est, en application de l'article L. 2121-25 du CGCT, affiché sous huit jours et disponible sur le site internet du SMAV.

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 18h00, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SMAV à Tilloy-lès-Mofflaines, après convocation adressée par Cédric Delmotte, Président, le 03 octobre 2023, conformément aux article L.2121-12 du Code Général des Collectivités.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers :

Présents : Pierre ANSART (Présent jusqu'au point 6), Alain BARTIER, Karine BOISSOU (Présente jusqu'au point 8), Guy BRAS, Damien BRICOUT, Philippe CANLER, Philippe CARTON, Jean-Jacques COTTEL, Dominique DELATTRE, Cédric DELMOTTE, Evelyne DROMART, Gérard DUE, Marylène FATIEN, Nicolas KUSMIEREK, Jean Paul LEBLANC, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Jacques NICK, Gérard NICOLLE, Reynald ROCHE, Daniel TABARY, Véronique THIEBAUT, Jean-Luc TILLARD, Philippe VIARD.

Excusés : Ernest AUCHART (Pourvoir à Philippe CARTON), Bernard BRONNIART, Alain CAYET (Pouvoir à Guy BRAS), Nicolas DESFACHELLE (Pouvoir à KUSMIEREK Nicolas), Freddy FOURNIER, Didier LEDHE, Fréderic LETURQUE (Pouvoir à Alain BARTIER), Bernard MILLEVILLE, Jerôme PALISSE, Mélanie PAWLAK (Pouvoir à Philippe CANLER), Jean-Claude PLU (Pouvoir à Reynald ROCHE), Eric POULAIN (Pouvoir à Michel MATHISSART), Françoise ROSSIGNOL, Michel SEROUX (Pouvoir à Damien BRICOUT), Vincent THERY, Christian THILLIEZ (Pouvoir à Gérard NICOLLE), Alain VAN GHELDER.

Secrétaire de séance : M. Philippe CARTON

Monsieur le Président, accueille les membres du Comité.

Syndicat Mixte Artois Valorisation
11 Rue Volta, 62217 Tilloy-lès-Mofflaines
Tél. : 03 21 16 00 01
Courriel : contact@smav62.fr
Site : www.smav62.fr

ORDRE DU JOUR :

ACCUEIL

Il est précisé que la séance a été précédée d'une intervention de M. Pierre FORGEREAU d'EURAMETHA, lequel a présenté le projet et son évolution, et a répondu aux questions.

I. Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

III. Projets de délibérations

GOUVERNANCE

- **231001 :** Institution du référent déontologue des élus locaux
- **231002 :** Frais de représentation du Directeur Général Adjoint

FINANCES

- **231003 :** Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

EXPLOITATION

- **231004 :** Règlement général de collecte

RESSOURCES HUMAINES

- **231005 :** Tableau des effectifs
- **231006 :** Instauration du « forfait Mobilité durable »

PERFORMANCE

- **231007 :** Prime d'intéressement 2023
- **231008 :** Demande d'accompagnement financier pour la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le Territoire du SMAV dans le cadre du Fond Vert.

COMMUNICATION

- **231009 :** Rapport d'activité 2022

IV. Etat de l'utilisation de la délégation du Président

V. Questions diverses

I. Appel des présents, vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Président Cédric DELMOTTE, après avoir procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 24 conseillers présents et 9 représentés. Il a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le comité a choisi pour secrétaire de séance M. Philippe CARTON

II. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2023

Le compte-rendu du comité syndical du 28 juin 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres (33 voix pour).

Syndicat Mixte Artois Valorisation
11 Rue Volta, 62217 Tilloy-lès-Mofflaines
Tél. : 03 21 16 00 01
Courriel : contact@smav62.fr
Site : www.smav62.fr

III. Projets de délibérations

GOUVERNANCE

❖ 231001 : Institution du référent déontologue des élus locaux

Depuis la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice de leur mandat, les élus sont tenus de respecter des principes déontologiques consacrés par une « Charte de l'élu local ».

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 févier 2022, dite « Loi 3DS », a complété les dispositions s'agissant de la Charte de l'élu local, en introduisant la fonction de « référent déontologue ». Ainsi, « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte ».

Il est proposé de désigner M. Maître Didier ROBIQUET, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Arras, en qualité de référent déontologue, eu égard à son expérience et ses compétences.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (33 voix pour)

❖ 231002 : Frais de représentation du Directeur Général Adjoint

Considérant que l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 prévoit que certains agents peuvent bénéficier d'un remboursement « des frais de représentation inhérents à leurs fonctions », par délibération.

Considérant que l'article 79-11 de la loi n°99-586 (...) prévoit que les agents occupants des emplois fonctionnels (...) de directeur général d'une commune ou d'un établissement public peuvent bénéficier des frais de représentation inhérents à leurs fonctions, dont le montant est fixé, chaque année, par l'assemblée délibérante.

Il est proposé de fixer à 500 euros le montant des frais de représentation dont peut bénéficier le Directeur Général Adjoint en charge de l'Exploitation lors du congrès AMORCE du 18 au 20 octobre 2023.

Le Président explique que le DGA accompagne le Président au congrès AMORCE

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (33 voix pour)

FINANCES

❖ 231003 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques.

Considérant que le SMAV souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est proposé d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du SMAV au 01 janvier 2024

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (33 voix pour)

EXPLOITATION

❖ 231004 : Règlement général de collecte

M. CANLER Philippe se charge de la présentation.

Considérant la nécessité de réglementer, tant pour l'hygiène publique que la sécurité des usagers et du personnel du SMAV, les conditions de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Considérant que ce règlement de collecte a pour but de porter à la connaissance des administrés les modalités de collecte en fonction de la nature des déchets collectés et les consignes de tri associées ; de préciser les modalités de présentation à la collecte ; de définir les conditions d'exécution du service et d'informer sur les sanctions applicables en cas de non-respect des modalités définies.

Considérant que c'est le Président du groupement de collectivités territoriales compétent en matière de collecte des déchets qui fixe par arrêté motivé, après avis de l'organe délibérant du groupement de collectivités territoriales compétent pour la collecte des déchets ménagers, les modalités de collecte des différentes catégories de déchets.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (33 voix pour)

RESSOURCES HUMAINES : M. DELATTRE se charge de la présentation.

❖ 231005 : Tableau des effectifs

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau présenté ci-après reprend les effectifs du personnel du SMAV en tenant compte des mouvements intervenus et créations de poste avec effet au **1er octobre 2023**.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/10/2023						
Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail	Statut	
					Titulaires	Non-titulaires
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Attaché Hors Classe	A	1	1	TC	1	0
Ingénieur principal	A	1	1	TC	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	2	1	TC	1	0
Attaché	A	1	0	TC	0	0
Rédacteur ppal 1ère classe	B	3	2	TC	2	0
Rédacteur ppal 2ème classe	B	4	3	TC	2	1
Rédacteur	B	4	3	TC	3	0
Adj. Adm. ppal 1ère classe	C	2	2	TC	2	0
Adj. Adm. ppal 2ème classe	C	1	1	TC	1	0
Adj. Adm.	C	3	3	TC	3	0
FILIERE ANIMATION						
Adj. Animation ppal 2ème classe	C	1	1	TC	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	2	1	TC	1	0
Ingénieur	A	4	2	TC	2	0
Tech. ppal 1ère classe	B	3	2	TC	2	0
Tech. ppal 2ème classe	B	12	11	TC	10	1
Technicien	B	4	2	TC	1	1
Agent de maîtrise ppal	C	9	9	TC	9	0
Agent de maîtrise	C	13	13	TC	13	0
Adj. Tech. Ppal 1ère classe	C	45	45	TC	45	0
Adj. Tech. Ppal 2ème classe	C	69	69	TC	69	0
Adj. Tech.	C	106	75	TC	46	29
Adj. Tech.	C	1	1	TNC	0	1
TOTAL		**291**	**248**		**215**	**33**

Il est proposé d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs afin de tenir compte des fermetures de postes à la suite des créations de postes liées aux avancements de grade votés le 26/06/2023.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (33 voix pour)

❖ 231006 : Instauration du « forfait Mobilité durable »

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale, (...)

Considérant que ce forfait consiste en une prise en charge de l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant, au minimum 30 jours par an, entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide de moyens de transports durables règlementairement éligibles (marche, vélo, trottinette, covoiturage, services de mobilité partagée...),

Considérant que le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent

Il est proposé d'instaurer le forfait suivant :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours,
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (33 voix pour)

Départ de M. ANSART Pierre.

PERFORMANCE : M. DELATTRE se charge de la présentation

❖ 231007 : Prime d'intéressement 2023

1. Bénéficiaires

La prime pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels. Les agents de droit privé sont également concernés par ce dispositif.

2. Conditions de versement

Pour bénéficier de la prime, une condition de présence effective dans le service d'une durée d'au moins six mois est requise au cours de la période de référence de douze mois consécutifs.

Pour la prise en compte du temps de présence effective, les services à temps partiel et à temps non complet sont considérés comme des services à temps plein.

Un agent peut être exclu du bénéfice de la prime au titre d'une année, en raison d'une insuffisance caractérisée de sa manière de servir.

3. Détermination des services concernés et des objectifs

Monsieur le Président propose de déterminer les objectifs suivants :

Services	Indicateurs	Objectifs 2023	Cotation
Ensemble des agents	• Taux de valorisation global	63%	25%
	• Nombre de pollution environnementale nécessitant une dépollution	0	25%
	• Nombre d'accidents de travail	< 30	25%
	• Taux de satisfaction global des usagers	95%	25%

4. Versement de la prime

Le montant individuel attribué à chaque agent est fixé à 300€ maximum, somme répartie de manière égale selon les critères atteints, soit 75€ par critère validé. L'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

Il est proposé d'approuver les objectifs de la prime d'intéressement à la performance collective pour 2023.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

❖ **231008 : Demande d'accompagnement financier pour la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le Territoire du SMAV dans le cadre du Fond Vert.**

A ce jour, le Syndicat Mixte Artois Valorisation collecte les biodéchets en mélange avec les ordures ménagères. Le SMAV dispose d'une unité de tri des ordures ménagères qui permet la production d'un compost normé ; cependant, le SMAV a souhaité être assisté par un prestataire extérieur pour répondre aux dernières obligations réglementaires en lien avec la gestion des biodéchets.

Le SMAV s'est engagé à promouvoir du compostage individuel et collectif et à réaliser les investissements selon les caractéristiques techniques et financières explicitées.

Il est proposé d'approuver le lancement du projet et la demande de subvention auprès de l'Etat et de l'ADEME aux subventions maximales.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (32 voix pour)

Départ de Mme BOISSOU Karine.

COMMUNICATION

❖ **231009 : Rapport d'activité 2022**

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Président au Comité Syndical en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux sont entendus.

L'objectif du rapport est de responsabiliser les élus face à leurs assemblées et face aux usagers et de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers en assurant la publicité du rapport.

Il est proposé au comité d'approuver le rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte Artois Valorisation.

Le comité syndical a émis un avis favorable à l'unanimité pour (31 voix pour)

IV. Etat de l'utilisation de la délégation du Président

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Monsieur le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe (...) **Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.** »

Pour rappel, Monsieur Le Président a reçu délégation de la part du Comité syndical par délibération n°221026-12 en date du 26 octobre 2022, complétée par délibération n°230209 en date du 8 février 2023.

1. Bons de commande signés entre le 16/06 et 22/09/23

Bons de commande (inférieur à 40 000 euros TTC)

Numéro	Date	Fournisseur	Contenu	Montant
AC230008	21/06/2023	0000002346 BANDE SERVICES	PLATS + BAVETTES CRIBLEUR	1 687.20
AC230009	04/07/2023	0000000282 SARL LUVAIN VERCOM	ARBRE DE BROSSES ET TAPIS TRANSVERSAL CRIBLE	489.35
AJ230018	10/07/2023	0000004093 SELARL SYNERGIS	HONORAIRES LITIGE RECOURS DUFETEL	1 018.60
AJ230019	27/07/2023	0000000865 CARON BRIFFAUT	HONORAIRE DECOUPAGE PARCELLAIRE RIENCOURT LES BAPAUME	2 256.00
AJ230020	28/07/2023	0000003812 AB HUISSIERS	PROCES VERBAL DE CONSTRAT RECYCLERIE MUSSET	309.20
AM230047	21/06/2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	PRODUIT ENTRETIEN MENAGER TECHNICIENNE DE SURFACE	1 150.82

AM230048	21/06/2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	FOURNITURE PRODUIT DETACHANT LAVERIE	956.64
AM230051	22/06/2023	4865 CHIMIE CENTRE FRANCE	INSECTICIDE INSECTE VOLANT PAV	300.67
AM230053	28/06/2023	0000000095 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	DISQUE A TRONCONNER ET DOUILLES CHAUDRONNERIE	845.34
AM230054	28/06/2023	0000001760 COMPAGNIE MODERNE DE PRODUITS CH	SAVON MAIN	1 003.39
AM230055	30/06/2023	0000004277 AUCHAN HYPERMARCHE	CLIMATISEUR DECHETERIES ET FLEMING	1 755.60
AM230056	04/07/2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	ASPIRATEUR TECHNICIENNE DE SURFACE	182.64
AM230057	07/07/2023	0000004277 AUCHAN HYPERMARCHE	CLIMATISEUR DECHETERIE	752.40
AM230059	12/07/2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	ASPIRATEUR TECHNICIENNE DE SURFACE	182.64
AM230061	21/07/2023	0000000095 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	RONDELLE LARGE L24 MAGASIN	28.10
AM230062	25/07/2023	0000001083 LEROY MERLIN	COUVERTURE DE PROTECTION THERMIQUE BOM COLLECTE	11.88
AM230063	26/07/2023	0000000106 JW LUBRIFIANT	NETTOYANT FREIN ET DEGRIPPANT	1 363.68
AM230064	28/07/2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	PAPIER ESSUIE MAIN CHAMOIS	1 136.70
AM230065	28/07/2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	LANCE HP	358.20
AM230066	09/08/2023	0000001760 COMPAGNIE MODERNE DE PRODUITS CH	PRODUIT POUR FONTAINE DE NETTOYAGE GARAGE	1 431.31
AM230067	28/08/2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	PISTOLET POUR PULVERISATEUR ELECTRIQUE MAGASIN	47.02
AM230068	29/08/2023	0000000095 METAL ARTOIS LOOTEN SAS	ENGAGEMENT FOURNITURE QUINCAILLERIE	600.00
AM230069	29/08/2023	0000002937 L'ARTISANERIE	AUGE PEAU DE CHAMOIS ET TORCHONS MAGASIN	280.00
AM230070	01/09/2023	0000002380 TECHNI PRO DIALANN PGMG	CARTOUCHE DE MASTIC POLYMERE BATIMENT	434.42
AM230073	07/09/2023	0000000381 EXTR AIR ENVIRONNEMENT	PRODUIT ENTRETIEN	1 215.00
AM230074	13/09/2023	0000000106 JW LUBRIFIANT	MAILLON RAPIDE ACIER ZINGUEE DE 10	436.80
CA230026	19/07/2023	0000000491 TRENOIS DECAMPS	FOURNITURE CLES CHAUFFEURS DIVERS SITES	497.90
CA230029	30/08/2023	0000000443 LOCANET	RESTITUTION WC CHIMIQUE AVESNES	126.00
CA230030	30/08/2023	5048 PRODIGE HAUTS DE FRANCE	CAMPAGNE 2023 DERATISATION DIVERS SITES	3 464.40
CA230032	14/09/2023	5057 CMIFI	MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE INCENDIE	17 595.38
CA230033	14/09/2023	5057 CMIFI	CONTROLE PERIODIQUE EQUIPEMENTS CONTRE INCENDIE	4 537.86
CO230041	16/06/2023	0000000310 LECLERC	PALETTE PACKS D'EAU MSF	105.50
CO230042	16/06/2023	0000000310 LECLERC	TRAITEUR COMITE DU 28/06	52.35
CO230043	19/06/2023	5031 PONTHIEU JEAN PHILIPPE	COMPOSITION FLORALE DECES	200.00
CO230045	10/07/2023	0000003901 BOULANGERIE PATISSERIE SALOME	NAVETTES SALEES REMERCIEMENTS POST MSF	325.00
CO230048	11/09/2023	0000001732 VERTDIS	DENREES ALIMENTAIRES POUR PANIER GARNI ET AUTRE	72.00
CO230049	18/09/2023	0000000310 LECLERC	DENREES POUR 6 OCTOBRE ET RENOUVELLEMENT STOCK	120.00
CO230050	18/09/2023	4816 DADDY KATE	PLAQUES CONSIGNES DE TRI POUR COLLECTIFS	1 044.00
CV230012	11/07/2023	0000000309 MANUFIL	ACHAT BOBINE FILS RECUIT PRESSE CDT	4 830.00
DE230013	20/07/2023	0000004164 EPICAP	FILM POUR AMIANTE DECHETERIE	2 386.27
DE230014	20/07/2023	0000001112 CHIMIREC NOREC	POUDRE EXTINCTEUR DECH ST LAURENT PRO	1 321.63
DE230016	10/08/2023	0000001112 CHIMIREC NOREC	CURAGE COLONNE HUILES DECHETERIES	7 620.00
EC230005	18/09/2023	0000004044 CENTRE INITIATION ENVIRONNEMENT	SEANCES D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT 2022 2023	11 880.00
GA230212	19/06/2023	0000004559 MAPP VOTRE MATEREIL DE JARDIN	RESERVOIR COMPRESSEUR PLATE FORME DE COMPOSTAGE	103.81
GA230214	20/06/2023	0000002652 AIR LIQUIDE	LOCATION BOUTEILLE SMARTOP	249.00
GA230215	21/06/2023	0000000537 FRAIKIN ASSETS	REMPLACEMENT AILE SUITE SINISTRE EK740KJ	902.52
GA230216	21/06/2023	0000000537 FRAIKIN ASSETS	REMPLACEMENT DEFLECTEUR AIR SUITE SINISTRE EK585GF MULTIBENNE	498.52
GA230217	21/06/2023	0000000537 FRAIKIN ASSETS	REMPLACEMENT JANTE SUITE SINISTRE EK079KJ MULTIBENNE	637.14
GA230219	21/06/2023	0000004559 MAPP VOTRE MATEREIL DE JARDIN	RELIQUAT 2022 REPARATION PETIT MATERIEL	2 657.70
GA230222	22/06/2023	0000001721 SEMAT GRO UPE ZOELLER	REMPLACEMENT AXES DE PELLE ET BIELLES DJ-185-HS COLLECTE	6 183.31
GA230223	22/06/2023	0000000293 PHILIPPE TP	REMPLACEMENT MAT DE TELESCOPIQUE CVM	9 003.52
GA230224	26/06/2023	0000000106 JW LUBRIFIANT	HUILE BOITE DE VITESSE AUTOMATIQUE COLLECTE	1 542.53
GA230225	26/06/2023	0000002476 BENNES JOCQUIN	REMPLACEMENT FAISCEAU GRUE DS975MT PAV	2 133.60
GA230226	26/06/2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REMPLACEMENT FREIN DE REMORQUE EC145FV TRANSPORT	7 221.65

GA230228	26/06/2023	0000003052 BERGERAT MONNOYEUR SAS	ENLEVEMENT DIAGNOSTIQUE ET DEVIS CAT 938K PLATEFORME COMPOSTAGE	2 290.66
GA230229	26/06/2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	DIAGNOSTIQUE CLIMATISATION GD044TV COLLECTE	458.40
GA230230	28/06/2023	0000003878 SEMCO GROUPE HDF MAT	REMPLACEMENT CAPTEUR DE PRESSION ATLAS 180MH CVM	866.22
GA230231	28/06/2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	BRAS DE BASCULEUR SEMAT DJ282ZN	9 696.86
GA230236	30/06/2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	CARTE ELECTRONIQUE BOM COLLECTE	7 663.57
GA230241	12/07/2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	REFECTION BENNE ET GUIDE D EJECTEUR BW585XF COLLECTE	12 964.00
GA230245	17/07/2023	0000002419 ELECTRO DIESEL HYDRAULIQUE DIFFU	REMPLACEMENT SUPPORT FIXATION DE PINCE DS511MT PAV	8 934.00
GA230251	26/07/2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REMORQUAGE BOM DR147FW COLLECTE	834.96
GA230255	27/07/2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	REMPLACEMENT AXES D'ARTICULATION PELLE FV806GJ COLLECTE	1 880.64
GA230260	02/08/2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REMPLACEMENT FAISCEAU DE BOITE DE VITESSES DR147FW	8 333.75
GA230265	10/08/2023	0000000289 ARTOIS POIDS LOURDS	REMPLACEMENT FAISCEAU DE BOITE DE VITESSES DR169FW COLLECTE	8 142.95
GA230271	22/08/2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	HUILE HYDRAULIQUE	56.78
GA230278	30/08/2023	0000001721 SEMAT GROUPE ZOELLER	MOTEUR ELECTRIQUE RELEVEUR CE673AC COLLECTE	6 660.77
GA230282	05/09/2023	4921 SADRA	REMORQUAGE DJ916ZP COLLECTE	1 280.76
GA230286	07/09/2023	0000000115 MANUTENTION VIVIER	CABLE DE FREIN ET DISTRIBUTION CHARIOT ELEVATEUR GARAGE	1 171.36
GA230289	14/09/2023	0000001731 GORRIAS VEHICULES	DEVIS REPARATION BOM MERCEDES ECONIC FV 938 QF	3 847.00
GA230294	19/09/2023	0000003878 SEMCO GROUPE HDF MAT	REPARATION ATLAS 180 MH	399.60
IN230037	04/07/2023	0000004201 QUALIGRAF	KBOX - PORTAIL DES ELUS	5 440.80
IN230040	04/07/2023	0000004258 ALLIANCE AUTOMOTIVE PARIS NORD	CLE POUR CONTROLE DES CHRONO-TACHYGRAPHE PL	384.00
IN230042	07/07/2023	0000000188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	REMPLACEMENT BATTERIE PC PORTABLE (ANCIEN LGO)	107.00
IN230044	24/07/2023	0000000188 I TECH INFORMATIQUE & TECHNOLOGI	LOGICIEL PARALLEL DESKTOP 2 ANS (VIRT WINDOWS JLE)	219.00
IN230046	06/09/2023	0000002341 ESRI FRANCE	ESRI MAINTENANCE 2023 du 01/12/2023 au 30/11/2024	5 400.00
QU230027	11/08/2023	0000004090 FRANCE DAE	DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE BERTINCOURT	1 378.80
QU230035	13/09/2023	5032 SARL EPINORD	PANTALONS MULTIRISQUES POCHES GENOUX	154.84
RH230031	16/06/2023	0000004247 AFTRAL	CACES R490 JULIEN CONTART	816.00
RH230034	26/07/2023	0000004578 PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONN	FORMATION FCO SKA	622.80
RH230035	26/07/2023	5042 AJF FORMATION	HABILITATIONS ELLECTRIQUE INITIAL ET RECYCLAGE	4 800.00
RH230037	17/08/2023	5046 TAXI CHRONO ARRAS	AMBULANCE VSL – JOUY POUR EXPERTISE	205.40
RH230038	06/09/2023	5052 LEFEBVRE GREGORY	EXPERTISE JOUY Philippe	72.00
SG230026	16/06/2023	0000002992 SELECTOUR TRAVELIL	DEPLACEMENT DU 060723	209.20
SG230027	21/06/2023	0000000310 LECLERC	COURSES POUR LE SIEGE	204.00
SG230028	23/06/2023	0000002992 SELECTOUR TRAVELIL	DEPLACEMENT DU 060723	264.00
SG230029	19/07/2023	0000004188 ALTERBURO DISTRIBUTION	PAPIER ET FOURNITURES	320.76
SG230030	04/08/2023	0000004188 ALTERBURO DISTRIBUTION	FOURNITURES ADMINSITRATIVES	75.46
SG230032	05/09/2023	0000002992 SELECTOUR TRAVELIL	HEBERGEMENT POUR CONGRES AMORCE *Remboursement partiel de la part d'AMORCE*	511.44
SG230033	05/09/2023	0000004188 ALTERBURO DISTRIBUTION	PAPIER	551.76
SG230034	12/09/2023	0000002992 SELECTOUR TRAVELIL	DEPLACEMENT AMORCE *Remboursement partiel de la part d'AMORCE*	843.84
SG230035	12/09/2023	0000000310 LECLERC	COURSES POUR LE COMITE	210.00
SG230036	21/09/2023	0000004188 ALTERBURO DISTRIBUTION	ENVELOPPES PASS DECHETS	155.64
SG230037	21/09/2023	0000004188 ALTERBURO DISTRIBUTION	MATERIEL POUR SERVICE COM	48.24
TX230036	07/07/2023	5037 HUON	ACIER POUR ENSEIGNE DECHETERIE AVESNES	2 370.80
TX230037	10/07/2023	0000002724 EURO LAQUAGE	LAQUAGE ENSEIGNE DECHETERIE AVESNES	1 680.00
TX230038	17/07/2023	0000000419 ZOLPAN	FOURNITURES POUR MARQUAGE AU SOL CONTROLE D'ACCES	335.04
TX230042	22/08/2023	0000002821 SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION CGE	FOURNITURE ELECTRIQUE BARRIERES CONTROLE ACCES	423.65
TX230043	19/09/2023	0000003518 TISON COMMUNICATION	PANNEAUX AVERTISSEUR HAUTEUR ACCES DECHETERIES	522.90

2. Décisions du Président arrêtées à la date du 15 septembre 2023

Numéro de la décision	Service concerné	Durée d'exécution	Date envoi au contrôle de légalité	Objet	Tiers concerné
DPAFJ23011	Affaires juridiques	Temps d'exécution de l'objet	04/07/2023	Implantation de PAV	Commune BOISLEUX AU MONT
DPAFJ23012	Affaires juridiques	Temps d'exécution de l'objet	04/07/2023	Mettre à disposition des locaux	SAS COUGNAUD
DPPRO23001	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	LE HIT NOTORIUS CLUB
DPPRO23002	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	AQUARTOIS
DPPRO23003	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	DEPARTEMENT SECRETARIAT GENERAL
DPPRO23004	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	FRANCE MOUSTIQUAIRE
DPPRO23005	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	COUPE FILS
DPPRO23006	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	ATRIA MERCURE
DPPRO23007	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	SARL CARIMIAUX
DPPRO23008	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	SARL BOULANGERIE ARRAS EXPO
DPPRO23009	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	PERFORMANCE PROCESS
DPPRO23016	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	COLLEGE JEAN MONNET
DPPRO23017	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	SAS LOGISTA
DPPRO23018	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	SARL SAVEL OPTIQUE
DPPRO23019	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	FM ARRAS
DPPRO23020	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	COLLEGE DENIS DIDEROT
DPPRO23021	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	SATRA
DPPRO23022	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	AG THERMIC
DPPRO23023	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	BERNARD TRANSPORT
DPPRO23024	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND
DPPRO23025	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CCV
DPPRO23026	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	FRANCE BKR
DPPRO23027	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	EPDEF
DPPRO23028	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CENTRE HOSPITALIER IHFS
DPPRO23029	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	MAISON RETRAITE PIERRE BOLLE
DPPRO23030	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CENTRE HOSPITALIER ARCHIVES
DPPRO23031	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CENTRE HOSPITALIER BLANCHISSERIE
DPPRO23032	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	MAISON PIERRE BRUNET

DPPRO23033	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CSPA ROGER MISES
DPPRO23034	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	EHPAD DAINVILLE
DPPRO23035	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CENTRE HOSPITALIER UPC
DPPRO23036	Service aux professionnels	5 ans maximum	12/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CENTRE HOSPITALIER
DPPRO23037	Service aux professionnels	5 ans maximum	20/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	ENTREPRISE ID AL
DPPRO23038	Service aux professionnels	5 ans maximum	20/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	QUICK
DPPRO23039	Service aux professionnels	5 ans maximum	20/07/2023	Collecte déchets ménagers et cartons	CESI NORD
DPAFJ23013	Affaires juridiques	31/12/2023	11/07/2023	Convention MAD gravats	SCEA BELLEROCHE
DPAFJ23014	Affaires juridiques		11/07/2023	Reprise matière 1,11	PAPREC France
DPAFJ23015	Affaires juridiques		11/07/2023	Reprise matière 1.02	PAPREC France
DPAFJ23016	Affaires juridiques		11/07/2023	Reprise des matériaux issus de la collecte sélective	SUEZ RV NORD EST
DPAFJ23017	Affaires juridiques		11/07/2023	Reprise des journaux revues et magasines JRM 1.11	SUEZ RV NORD EST
DPAFJ23018	Affaires juridiques		08/08/2023	Convention partenariat ITTM et MARANDIN	ITTM et MARANDIN
DPAFJ23019	Affaires juridiques		21/08/2023	Contractualisation avec la société ELFE FORMATION	ELFE FORMATION
DPAFJ23020	Affaires juridiques		18/08/2023	Reprise matières 1,05 A	Hainaut Recyclage

Le présent procès-verbal dressé et clos le 11 octobre 2023 à 19h54, en double exemplaire, est signé.

Le secrétaire :

M. Philippe CARTON

Le Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

Monsieur Cédric DELMOTTE

Syndicat Mixte Artois Valorisation
11 Rue Volta, 62217 Tilloy-lès-Mofflaines
Tél. : 03 21 16 00 01
Courriel : contact@smav62.fr
Site : www.smav62.fr